



Medval

Pour les conseillers ORP,
assistants sociaux et
collaborateurs AI



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collaboration Interinstitutionnelle **CII**
Interinstitutionelle Zusammenarbeit **IIZ**

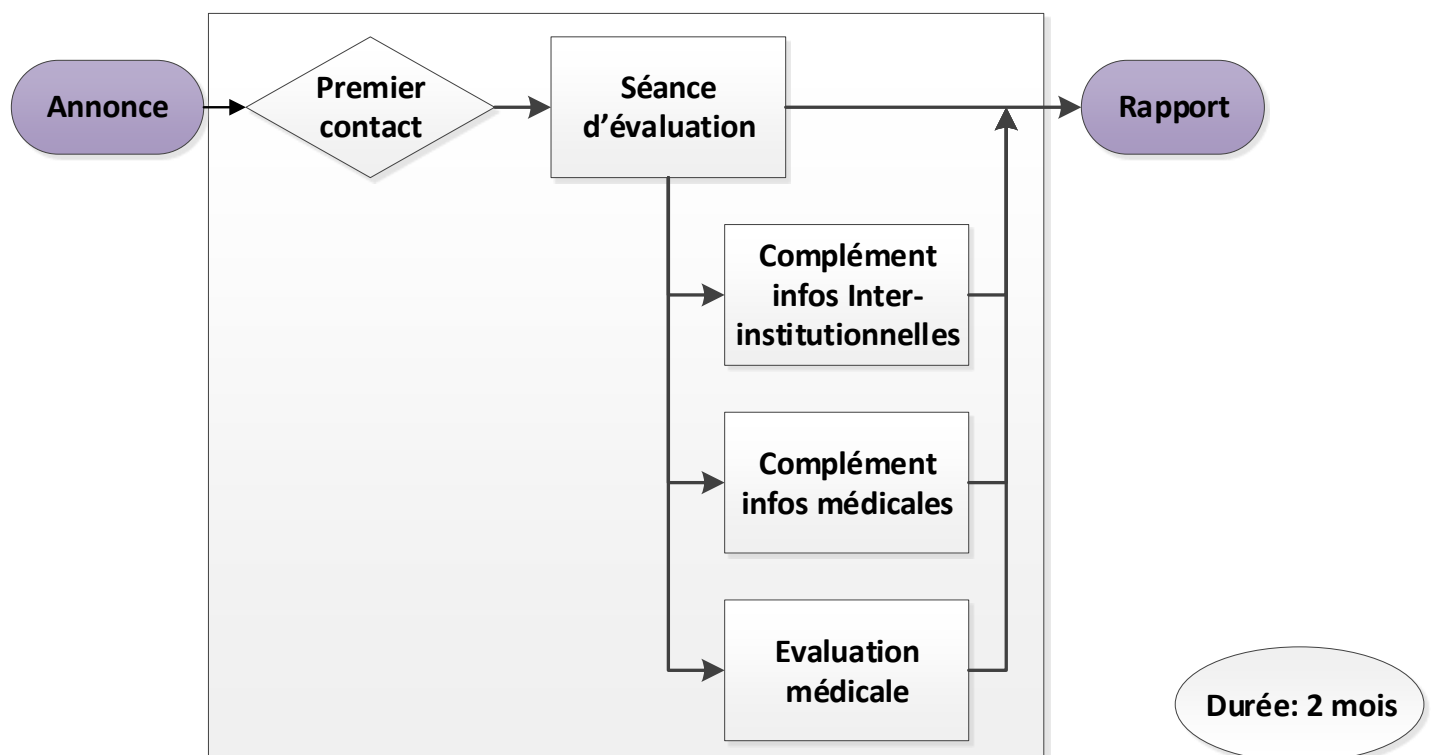
Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**
Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Medval c'est quoi ?

Medval est une prestation de la CII qui consiste en une évaluation médicale et interinstitutionnelle. Elle est un outil d'orientation et d'aide à la décision qui permet aux annonceurs de mieux comprendre la problématique de santé, les enjeux institutionnels, et d'associer les médecins traitants aux projets de réinsertion. Elle existe **depuis le 1^{er} juin 2017**, et est principalement destinée aux conseillers ORP et aux assistants sociaux, sans pour autant exclure l'Office AI.

Processus

Après l'annonce et l'entretien téléphonique initial, vous serez invité à une séance d'évaluation avec notre médecin CII, un assesseur de l'OAI, des ORP et des Services sociaux régionaux (SSR), ainsi que le coordinateur CII. Suite à cette séance, notre médecin peut encore convoquer le bénéficiaire à un entretien médical individuel et prendre contact avec les médecins traitants. Au final, un rapport d'évaluation est établi et vous est transmis, en moyenne 2 mois après l'annonce. Le mandat est alors clos et vous pouvez continuer à gérer la situation de manière autonome avec l'aide des informations et recommandations reçues.



Qu'est-ce que je peux en attendre ?

- **Une clarification médicale** de l'état de santé du bénéficiaire, et notamment la détermination de ses limitations fonctionnelles ;
- **L'implication des médecins** traitants dans le projet de réinsertion. La CII leur explique notamment les enjeux liés aux certificats afin qu'ils puissent soutenir au mieux leurs patients sans les pénaliser auprès des institutions ;
- **Des clarifications institutionnelles** afin de comprendre ce qui a déjà été fait par les institutions partenaires et ce que celles-ci peuvent encore faire ;
- **Des cibles professionnelles** qui pourront être évaluées avec notre équipe d'assesseurs et notre médecin ;
- **Un avis sur une demande AI**, la prestation Medval permettant également de juger si une telle démarche serait pertinente ;
- **Des recommandations** quant à l'élaboration du projet d'insertion que vous êtes ensuite libre de suivre ou pas.

Quelles sont les limites de la prestation Medval ?

- La prestation Medval ne permet à priori pas d'influencer le traitement du dossier dans une institution partenaire
- La CII essaye d'impliquer les médecins traitants dans les projets d'insertion, mais l'avis de la CII ne peut pas se substituer au final à l'avis du médecin traitant s'il maintient des certificats d'incapacité

A quoi cela m'engage ?

Nous vous inviterons à la séance d'évaluation entre professionnels. Cette dernière permet notamment à notre médecin de bien comprendre la situation et les enjeux pour mieux répondre à vos questions et mieux entrer en relation ensuite avec les médecins traitants

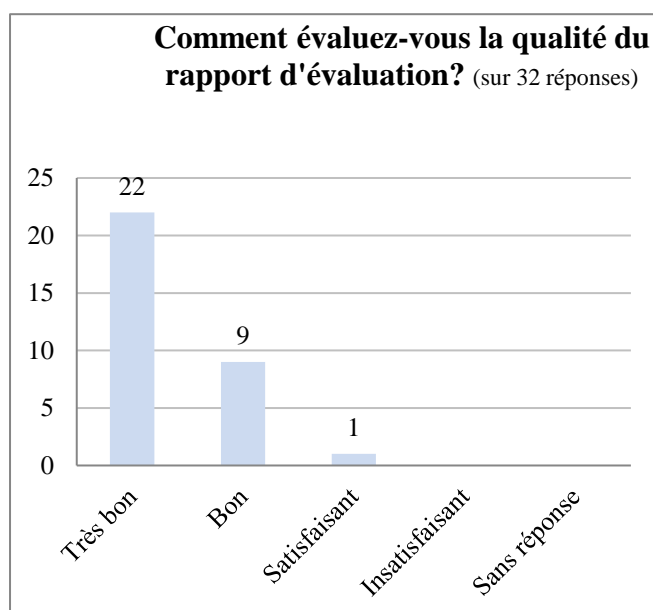
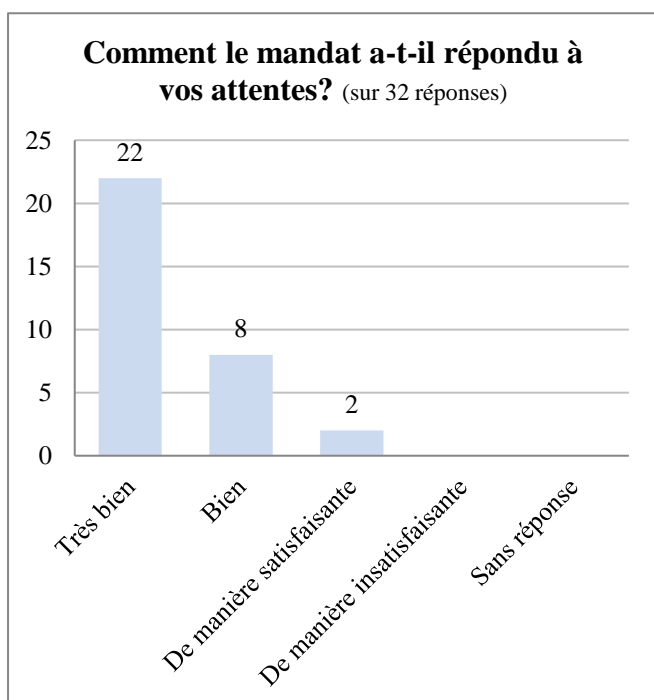
Quels sont les résultats chiffrés ?

L'objectif de Medval est d'intervenir de manière rapide et ponctuelle, afin d'aider les professionnels à prendre des décisions quant au soutien qu'ils apportent aux bénéficiaires.

Il n'y a donc pas de statistiques sur des taux d'insertion, mais des indicateurs de monitoring sur les activités réalisées, et des évaluations sur la satisfaction des annonceurs. En 24 mois d'activité :

- **236 bénéficiaires** ont été annoncés, dont 99 par les ORP et 137 par les SSR
- **202 séances** d'évaluation ont été organisées
- **189 rapports** d'évaluation ont été transmis

Une évaluation anonymisée envoyée à chaque annonceur lors des 6 premiers mois d'activité a quant à elle donné les résultats qualitatifs suivants :



Pour de plus amples renseignements sur la prestation Medval et ce que vous pouvez en attendre, vous pouvez consulter notre site: www.fr.ch/cii, ou vous adresser à :

- Nicolas Gehriger, coordinateur
- Les assesseurs CII au sein de l'OAI, des ORP et des SSR